



## Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Personnels de Préfecture

### **Pôles de Vigilance Suicide Police : Audience DRCPN Confusion, déconnection de la réalité du terrain, Une écoute uniquement pour la Forme !**

A notre demande... et après la remise de notre tract au ministre « ALERTE, le suicide dans la police : la note qui accuse les personnels de soutien et leur manque de concertation... Secret professionnel en danger ! », nous avons été reçus par le DRCPN et le SDASAP police le 31 janvier dernier.

Après un petit rappel sur les règles élémentaires du dialogue social non respectées (rappelons que nous n'avons été nullement concertés dans la mise en place de ces pôles de vigilance suicide), nous avons pu évoquer notre argumentaire.

A savoir :

- Mauvaise interprétation du rapport INSERM qui parle de meilleure collaboration et non de manque de coordination entre acteurs de soutien.
- Dans ce même rapport, très peu de situations étaient connues des personnels de soutien.
- Confusion dans l'analyse du partage de l'information et du cadre légal auquel il est fait référence dans la note en faisant un copier coller des règles du secret partagé dans les structures de soins entre personnels de santé.
- Confusion entre prévention et action en cas de danger immédiat.
- Oubli total des règles élémentaires d'obligation d'informer le policier et d'obtenir son accord avant d'évoquer sa situation dans une instance.
- Risque de casser la relation de confiance établie avec l'agent et d'anéantir tout travail de prévention par une décision administrative prise hâtivement par la hiérarchie (désarmement d'un agent par exemple) suite à un « signalement ».
- Confusion des rôles : médecin de prévention chargé de contrôler l'aptitude au travail, et médecin statutaire chargé de faire des enquêtes médico-sociales à titre préventif
- Assistants de service social chargés de partager l'information qu'ils détiennent pour palier les absences sur le terrain des médecins de prévention et des psychologues.
- Risque grave de basculer vers des missions de contrôle social contraire à notre éthique et contre-productif pour l'administration dans sa volonté de mettre en place une véritable politique de prévention (dérives observées dans la note de la DCSP sur les risques psychosociaux adressée aux DDSP par exemple)
- Missions compromises du service social et risque de créer de la défiance de la part des fonctionnaires de police.
- Interprétation erronée de l'article 19 du décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et la sécurité au travail pour asseoir le médecin de prévention dans un rôle d'animateur des pôles de vigilance suicide.
- Participer à ces pôles de vigilance suicide engage notre responsabilité pénale individuelle, ainsi que celle du chef de service, et donc du préfet.

## **Au final...**

Nous avons très vite compris que l'objet de la rencontre était simplement de nous écouter pour la forme ...

La seule réponse apportée a été de nous dire qu'il fallait prendre cette note dans un esprit « libéral » puisqu'il appartenait aux acteurs de soutien de saisir ou non la hiérarchie de l'agent dont la situation aura été abordée lors de ces rencontres. Drôle de vision du libéralisme !

Pour eux, le secret professionnel est un faux problème car tout le monde sait tout sur tout ! A ses dires, le SDASAP police recevrait tous les jours, personnellement, de nombreux appels de collègues assistants de service social, qui lui dévoilent des informations confidentielles pour obtenir satisfaction pour « leurs » demandes de mutations dérogatoires...

### **Quelle pitoyable représentation de notre métier !**

Nous avons conclu qu'il était plus qu'urgent de mettre en place une véritable politique de prévention du suicide dans la police, mais pas à n'importe quel prix.

Nous avons affirmé qu'un vrai travail de prévention, c'est aussi regarder les causes du mal être des agents plutôt que mettre en avant un manque de concertation entre personnels de soutien. Nous avons demandé à l'administration de nous donner les moyens d'avoir accès à l'information (arrêts de travail, blessures en service ou autres) pour mieux repérer les agents en situation de fragilité et pouvoir nous mettre à disposition.

Nous leur avons conseillé de prendre en compte la réalité et les enjeux du terrain. Peut-être pourront-ils découvrir les missions d'un assistant de service social du personnel.

Nous refusons d'être les BOUC-EMISSAIRES d'une administration qui ne veut pas assumer ses propres responsabilités.

Les représentants du personnel de la filière sociale.

